



Mon employeur tarde a m'envoyer mes papiers//retard assedics

Par **manna**, le **27/05/2011** à **15:47**

Bonjour,

j'ai terminé ma période de travail le 15 avril 2011, après un licenciement économique et eu mon 1er rdv avec un conseiller des assedics le 6 mai. J'avais reçu mes indemnités, mon préavis payé et mon solde de congés, mais je n'avais pas souhaité signer mon solde car aucune prime de SAV ni vente ne m'avaient été comptabilisées sur mon dernier paiement, alors qu'en tant que vendeuse, rien ne stipulait un non du sur les primes produites lors de mes derniers jours de travail et cela s'évalue à environ 250€ de primes.... Ayant reçu les attestations et paiements peu avant mon rdv au pôle emploi, j'ai donc fait le point avec la conseillère qui a remarqué que mon droit d'accès à la formation LE DIFF était à zéro alors que j'ai été licenciée après 1 an et 2 mois, et que j'en étais forcément bénéficiaire !! J'ai ensuite fait le nécessaire et ai envoyé un courrier avec accusé, ainsi que tenu informé mon employeur de ma demande, qui lui a semblé tout à fait normale. Malheureusement il n'a récupéré mon courrier que le 13 mai!!!! depuis je suis sans nouvelles, ils ne me répondent pas et je suis inquiète pour mes indemnités assedics qui du coup, me semblent s'éloigner encore plus, ayant déjà bénéficié une fois du système...

que puis-je faire pour accélérer les choses, dans mon droit, ou du moins puis-je bénéficier d'aides gratuites pour tenter quoi que ce soit à cet employeur, qui malgré sa sympathie, m'a laissé gérer un magasin pendant un an avec une vendeuse, sans directeur et qui s'est souvent montré désinvolte quant à nos demandes de papiers et régularisations, ne rappelant jamais suite à mes messages exprimant l'urgence de cette régularisation, afin que je puisse vivre et payer mon loyer, il me reste 1000€ pour 2 mois pour vivre, en admettant que cet employeur se montre réglo et m'envoie au moins les papiers pour poser mon dossier aux assedics demain... ce qui me semble un peu trop optimiste du point de vue des circonstances..

J'ai été incapable de vous synthétiser la situation mieux que cela, en espérant avoir une réponse si possible, je vous remercie par avance de votre attention

Par **Cornil**, le **29/05/2011** à **16:55**

Bonsoir manna

je ne comprends pas bien le problème: en aucun cas à ma connaissance, du moment que l'attestation ASSEDIC a été délivrée , la question du DIF ne peut légitimement permettre à Pôle Emploi de retarder la mise en oeuvre de ton indemnisation.

Celle-ci ne démarrera de toute façon qu'après différé général de 7 jours + différé lié aux congés payés et ceci, à l'expiration du préavis , dont tu n'indiques pas si tu l'as exécuté ou non: 15 avril 2011 , c'est fin du préavis exécuté ou dernier jour de travail avant préavis dispensé?)

bon courage et bonne chance.